

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 18 décembre 2019, à compter de 19 h, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2019-12-353

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2020
4. Adoption des taux d'intérêts
5. Adoption du programme triennal des immobilisations
6. Adoption du règlement numéro 157 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2019-12-354

ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter le budget pour l'année 2020 comme présenté par Monsieur le Maire et décrit ci-dessous :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	2020	2019
REVENUS		
TAXES FONCIÈRES	2 773 199 \$	2 665 766 \$
TAXES DE TARIFICATION	714 145 \$	661 873 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXE	350 990 \$	326 470 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	449 955 \$	356 180 \$
TRANSFERTS	1 674 726 \$	1 087 616 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	23 459 \$	345 000 \$
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>5 986 474 \$</u>	<u>5 442 905 \$</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	678 886 \$	647 579 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	555 603 \$	506 404 \$
TRANSPORT	1 627 688 \$	1 446 666 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	747 702 \$	694 743 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	53 100 \$	47 958 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	594 780 \$	592 834 \$
LOISIRS ET CULTURE	758 925 \$	672 928 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	90 270 \$	72 880 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	295 000 \$	234 900 \$
<u>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>5 401 954 \$</u>	<u>4 916 892 \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
ADMINISTRATION	35 000 \$	7 800 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	38 350 \$	66 320 \$
TRANSPORT	344 000 \$	299 850 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 500 \$	- \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$
URBANISME	16 500 \$	- \$
LOISIRS ET CULTURE	25 000 \$	26 030 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	9 150 \$	7 150 \$
FONDS DE ROULEMENT	115 020 \$	118 863 \$
<u>TOTAL DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	<u>584 520 \$</u>	<u>526 013 \$</u>
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	<u>5 986 474 \$</u>	<u>5 442 905 \$</u>

ADOPTÉE

2019-12-355

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'intérêt annuel applicable aux comptes de taxes soit de 5 %, que le taux de pénalité annuelle soit de 5 % et que le taux de pénalité mensuelle soit de 0,5 %, et ce, pour l'année 2020 et les années antérieures.

QUE le taux d'intérêt annuel applicable aux comptes divers soit de 5 %, que le taux de pénalité annuelle soit de 5 % et que le taux de pénalité mensuelle soit de 0,5 %, et ce, pour l'année 2020 et les années antérieures.

ADOPTÉE

2019-12-356

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 tel que déposé en annexe.

ADOPTÉE

2019-12-357

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 157 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020 de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2019-12-358

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 18 décembre 2019 soit levée, il est 19 h 10.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire